Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 022-212203723-20251215-DEL2025106-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :
8 décembre 2025
Date d'affichage :
8 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 14
Procuration – 2

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, Adjoints au Maire, M. LE GALL Gérard, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud et Mme JEAN Florence, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. ETES Cyrille a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à Mme CONAN Sylvie et Mme Guénaëlle BATTAS.

Secrétaire de séance : Madame Pascale ASSON

Délibération 2025-106 / Fonction publique – Contractuel

Objet : Création d'un emploi non permanent au service périscolaire à partir du 01.01.2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose qu'en raison de l'augmentation des effectifs d'enfants accueillis au sein de l'accueil périscolaire les soirs depuis le 1er septembre 2025, il convient de créer un emploi non permanent pour assurer l'encadrement des mineurs ainsi que leur accompagnement (service du goûter et animations diverses). En effet, un accroissement des effectifs a été observé de 16h30 à 17h30 avec 75 enfants présents en moyenne sur les trois premiers mois. Cette augmentation du nombre d'enfants accueillis est particulièrement marquée les lundis et jeudis, ce qui suppose d'ajuster le taux d'encadrement en conséquence.

Il propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (3,60/35ème) pour assurer l'encadrement des enfants à la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir.

Il précise que cet emploi sera créé pour la période du 5 janvier 2026 au 3 juillet 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (3,60/35ème) pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil périscolaire.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Pascale ASSON
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire de Trémuson